



## Comment participer à une action de professionnalisation SAFRAN ?

### 1. Pour participer aux actions de formation

Le dispositif Safran offre un grand choix d'actions de formation s'adressant à un public large ou plus ciblé, précisé sur chaque fiche de présentation d'action. Pour offrir plus d'opportunités de formation, ces actions sont programmées plusieurs fois et en plusieurs lieux.

Votre choix est guidé par votre fonction, vos besoins et projet de formation. Les actions de formation proposées dans Safran doivent bénéficier au plus grand nombre. Elles peuvent accueillir en général 15 participants, venant de structures différentes, afin de favoriser la mixité et la rencontre des publics. Dans cette optique, 2 personnes maximum travaillant dans la même structure, peuvent être inscrites d'emblée à la même action de formation. Les autres personnes intéressées sont positionnées en liste d'attente et pourront participer si des places sont disponibles.

Une formation ne peut se dérouler qu'à partir d'un nombre minimum de personnes inscrites. Si ce minimum n'est pas atteint, la session est annulée.

Si les demandes d'inscription à une formation sont plus nombreuses qu'il n'y a de places disponibles, une liste d'attente est établie. Les personnes inscrites sur cette liste se voient proposer une place si un désistement intervient.

Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de leur arrivée dans les services de l'AROFE qui vous adresse un courrier électronique d'accusé de réception de votre demande.

### Comment s'inscrire aux actions ?

- ✓ **Téléchargez** le **bulletin d'inscription** et complétez toutes les informations demandées directement sur le document - (*une fiche remplie par action demandée*)
- ✓ **Imprimez** et apposez votre signature ainsi que celle du responsable et le cachet de la structure qui *s'engage à vous libérer pour les dates de la (ou des) action(s) choisie(s)*,
- ✓ **Envoyez** votre bulletin par voie postale : **AROFE - 42-44 rue du Rondy - 86000 POITIERS**
- ✓ Pour une prise en compte **plus rapide de votre demande**, elle peut être adressée à l'Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi - par mail : [safra@arofe-na.fr](mailto:safra@arofe-na.fr) ou par fax : 05 49 88 73 27

**Toutefois, votre inscription ne sera définitive qu'à réception de la fiche d'inscription originale par voie postale.**

Environ deux semaines avant le début de la formation à laquelle vous êtes inscrit(e), l'AROFE vous confirme par mail votre participation.

Le prestataire de l'action de formation vous adresse ensuite, ainsi qu'à votre employeur, les documents nécessaires à votre venue (convocation, convention de formation...).

Pour satisfaire aux exigences de traçabilité de l'utilisation des fonds européens, le prestataire sera amené à vous demander des informations d'ordre statistique auxquelles vous voudrez bien répondre. Ces données pourront faire l'objet d'un traitement informatique anonyme destiné au suivi et à l'évaluation du programme financé.



*Les actions de formation proposées dans le cadre du dispositif Safran sont cofinancées par la Région et par le Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi ». Les exigences européennes impliquent le recueil de données auprès des bénéficiaires d'une action cofinancée par le FSE. Les participants aux actions de formation du dispositif Safran sont donc soumis à ces règles.*

A la fin de la formation, le prestataire vous remet une attestation de formation qu'il vous appartient de conserver et de transmettre à votre employeur le cas échéant.

L'organisation et les frais afférents aux déplacements, à la restauration ou à l'hébergement sont à la charge de votre employeur ou de vous-même.

### **Important - annulation d'inscription**

Si pour des raisons de force majeure, vous ne pouvez participer à une action de formation à laquelle vous êtes attendu(e), vous devez en informer l'AROFÉ le plus tôt possible. Une personne inscrite sur la liste d'attente pourra ainsi bénéficier de l'action à votre place.

### **Si vous êtes demandeur d'emploi**

Les formations proposées dans Safran sont financées par la Région pour appuyer le développement des compétences de certains réseaux d'acteurs. Elles sont conçues pour des professionnels en activité afin de créer une culture professionnelle partagée.

Par ailleurs, les formations Safran s'appuient sur le vécu des participants et la plupart demandent des mises en application. Ainsi, elles peuvent ne pas être adaptées à la situation des personnes en recherche d'emploi.

Pour ces raisons, votre demande d'inscription ne sera pas prioritaire et ne sera prise en compte que s'il reste des places ou si un désistement intervient.

Dans tous les cas, votre demande d'inscription doit être validée par votre conseiller Pôle Emploi qui signe et tamponne votre fiche individuelle d'inscription. Vous joindrez à celle-ci une copie de votre carte de demandeur d'emploi ou de votre attestation de situation avant de renvoyer l'ensemble à l'AROFÉ, 42-44 rue du Rondy - 86000 POITIERS.

## **2. Pour participer aux rencontres**

Les demandes d'inscription aux rencontres sur une journée ou une demi-journée (réunions d'information, groupes de travail thématiques, présentation d'outils, conférences-débats...) se font grâce à un formulaire en ligne spécifique à chaque rencontre.

Une fois ce questionnaire rempli, l'AROFÉ en accuse réception par courriel, puis vous confirme votre participation une dizaine de jours avant le début de la rencontre.

L'organisation et les frais afférents aux déplacements et à la restauration sont à la charge de votre employeur ou de vous-même.

**Agence Régionale**  
pour l'**O**rientation,  
la **F**ormation et l'**E**mloi  
Nouvelle-Aquitaine